

Technip Energies remporte un contrat majeur pour Blue Point Number One ATR, la plus grande infrastructure de production d'ammoniac bas-carbone au monde

Technip Energies (PARIS : TE) a remporté un contrat majeur⁽¹⁾ auprès de Blue Point Number One, une co-entreprise entre CF Industries, JERA et MITSUI & CO, pour le projet Blue Point Number One ATR à Donaldsonville, en Louisiane. Ce projet vise à créer la plus grande usine d'ammoniac bas-carbone au monde, avec une capacité d'environ 1,4 million de tonnes par an.

Technip Energies réalisera l'ingénierie, l'approvisionnement, la fabrication d'équipements et de modules pour le site, en s'appuyant sur son expertise en modularisation et en livraison de projet. En collaboration avec Topsoe pour utiliser sa technologie SynCOR Ammonia™, Technip Energies s'appuiera sur sa capacité éprouvée à intégrer des technologies de pointe dans des projets industriels à grande échelle.

Le projet Blue Point Number One ATR devrait permettre une récupération du CO₂ supérieure à 95 %, représentant une avancée significative pour l'industrie de l'ammoniac. L'ammoniac bas-carbone produit sera utilisé pour répondre à une demande mondiale forte pour l'ammoniac bas-carbone, tant pour des usages traditionnels que nouveaux. L'ammoniac offre un vecteur énergétique liquide à faible coût par rapport aux autres modes de transport de l'hydrogène. Cette amélioration significative de la technologie contribuera à son développement en tant que solution bas-carbone viable pour la production d'énergie, les carburants marins et d'autres marchés.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a commenté : « *Nous sommes très heureux de nous voir confier par CF Industries, JERA et Mitsui avec BluePoint Number One ATR un projet pionnier pour l'industrie de l'ammoniac bas-carbone qui souligne nos capacités à réaliser des infrastructures à l'échelle industrielle intégrant des technologies de pointe. En tirant parti de notre savoir-faire en modularisation et en livraison de projets, nous ouvrons la voie à la production d'ammoniac bas-carbone à grande échelle. Technip Energies est acteur de la solution, dans un effort global vers une décarbonation de l'industrie pragmatique mais ambitieuse.* »

(1) Un contrat « majeur » pour Technip Energies est un contrat représentant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ce contrat sera inclus dans le carnet de commandes du segment Livraison de projet du deuxième trimestre 2025.

Technip Energies est une entreprise de technologies et d'ingénierie de premier plan. Leader dans le GNL, l'hydrogène, l'éthylène, la chimie durable et la gestion du CO₂, nous contribuons au développement de marchés stratégiques tels que l'énergie, les dérivés énergétiques, la décarbonation et la circularité. Nos segments d'activité complémentaires, Technologies, Produits et Services (TPS) et Livraison de Projet, transforment les innovations en réalité industrielle à grande échelle.

Animés par des valeurs de collaboration et d'excellence dans l'exécution, plus de 17 000 collaborateurs dans 34 pays s'engagent pour allier prospérité et durabilité en faveur d'un monde conçu pour durer.

Technip Energies a généré un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros en 2024 et est cotée sur Euronext Paris. La société possède également des American Depositary Receipts négociés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Relations investisseurs

Phillip Lindsay
Vice-président Relations Investisseurs
Tel: +44 207 585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations médias

Jason Hyonne
Responsable Relations presse & Réseaux sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@ten.com)

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « **Société** ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.*

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2024 déposé le 10 mars 2025 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprend une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.
